

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
Code de diffusion CNW 36 + 48 +47 + Hebdos

## ***Optilab***

### **La désinformation ne sert que des intérêts syndicaux et non les patients**

**Québec, le 2 mars 2017** – Le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Gaétan Barrette, a tenu, aujourd'hui, à rectifier certaines informations véhiculées concernant le projet Optilab.

D'abord, il est faux et alarmiste de prétendre que les patients auront à parcourir 600 km pour recevoir leur traitement de chimiothérapie, comme cela a été mentionné dans un quotidien hier. Le projet Optilab, dont le but premier est d'assurer la qualité du traitement des prélèvements, vise l'analyse d'échantillons dans des laboratoires serveurs où est concentrée l'expertise appropriée. Ce sont les prélèvements et non les patients qui sont déplacés vers les laboratoires. C'est le cas actuellement.

Les traitements de chimiothérapie sont actuellement offerts sur la Côte-Nord par des médecins omnipraticiens, en collaboration avec des hémato-oncologues de Rimouski. La provenance des analyses de laboratoire ne change en rien la qualité des traitements offerts à la population. Ce qui est important pour les hémato-oncologues, c'est de pouvoir avoir accès aux résultats d'analyses afin de pouvoir prescrire et administrer le bon traitement. En ce sens, la destination de l'analyse du prélèvement ne change rien pour le patient, dans la mesure où son médecin peut lui offrir le traitement approprié. Le service de chimiothérapie sur place sera assuré par les omnipraticiens et les hémato-oncologues de Québec et du Saguenay.

### **Un enjeu de rémunération**

Le seul changement que provoque le projet Optilab concerne les hémato-oncologues qui pourraient voir leur rémunération quelque peu affectée. En effet, il est important de souligner qu'au-delà des actes cliniques facturés lorsqu'ils traitent un patient, les hémato-oncologues reçoivent une sorte de prime liée au volume d'analyses faites par le laboratoire auquel ils sont liés.

Il importe également de souligner que les changements prévus en avril sont une première étape de nature administrative et ne saurait être de nature à affecter les services aux citoyens. Le projet Optilab se mettra en place par la suite de façon graduelle sur un horizon de plusieurs mois, voire de plusieurs années, de façon à s'assurer de la qualité et de la disponibilité des services.

### **Citation :**

« Nous sommes conscients que le projet Optilab peut avoir un impact sur la rémunération de ces médecins en fonction du mode de rémunération actuel. Nous sommes prêts à prendre le temps qu'il faut pour réviser ce mode de rémunération de façon constructive, en collaboration avec la fédération syndicale concernée. Nous invitons les médecins à faire preuve de bon sens et à ne pas prendre

inutilement la population en otage pour régler un enjeu de rémunération. Je suis prêt à m'asseoir avec les intervenants et à trouver un terrain d'entente. »

— *Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux.*

Rappelons que le projet Optilab a été annoncé en 2011 et qu'un scénario d'organisation de quatorze grappes de services de laboratoire touchant l'entièreté du champ d'application de la biologie médicale a été lancé en novembre 2013 par le gouvernement du Parti Québécois.

- 30 -

**Renseignements :** Marie-Eve Morneau  
Directrice des communications du ministre de la Santé  
et des Services sociaux  
418-266-7171